



## BON DE COMMANDE

Médicaments contre le Varroa

COMMANDE 2025

N°NAPI (obligatoire): .....NOM/Prénom : .....

N° de Tél : ..... Courriel : .....

Nb de ruches : .....Nb de ruchettes : .....

| Médicaments  | Conditionnement  | Quantité | Prix Unitaire | Prix Total |
|--|--|----------|---------------|------------|
| APIVAR (Amitraz)<br>2 lanières par ruche<br>10 semaines          | 1 étui = 10 lanières = 5 ruches  |          | 23.00 €       |            |
| BAYVAYROL<br>(Fluméthrine)<br>4 lanières par ruche 6<br>semaines | 1 boîte = 20 lanières = 5 ruches<br><b>En alternance avec APIVAR tous les 3<br/>ou 4 ans. Ne pas utiliser deux<br/>traitements à la suite.</b>                                 |          | 25.50€        |            |
| APIGUARD bio<br>(Thymol)   | 1 barquette, <b>attention prendre 2<br/>barquettes pour 1 ruche</b>  |          | 32.00 €       |            |
| CALLISTRIP Biox<br>6,44 Gr Ac Oxalique<br>en ruban RUBAN         | 2 rubans par ruche, 6 semaines   |          | 34.00 €       |            |
| VARROXAL 75gr<br>bio<br>(Acide Oxalique)                         | <ul style="list-style-type: none"><li>• Pour 25 colonies pleines<br/>(10 intercadres) en<br/>dégouttement</li><li>• Pour 37 colonies en évaporation<br/>sublimation</li></ul>  |          | 42.00 €       |            |
| VARROXAL 200g<br>bio<br>(Acide Oxalique)                         | <ul style="list-style-type: none"><li>• Pour 67 colonies pleines<br/>(10 intercadres) en<br/>dégouttement</li><li>• Pour 100 colonies en évaporation<br/>sublimation</li></ul> |          | 92.00 €       |            |
| <b>TOTAL Médicaments</b>   |  |          |               |            |

Pour les professionnels, possibilité d'autres médicaments (acide formique, VARROMED ...) sur demande.



Si les médicaments ne sont pas retirés dans l'année, ils reviennent à la propriété du GDSA.



Les lanières usagées ne doivent pas être jetées avec les déchets ménagers. Pensez à les ramener pour qu'elles soient correctement éliminées.



**\*Bon de commande à renvoyer impérativement avant le : 3 juin 2024**, avec le chèque à l'ordre du **GDSA 24** à l'adresse suivante :

**Date du retrait  
le lundi 30 juin**

**GDSA Dordogne**

Clinique Vétérinaire LE BUGUE

1 Impasse des Chaumes – 24260 LE BUGUE

| <b><u>OBLIGATOIRE</u></b> : Sélectionnez une clinique vétérinaire pour venir retirer vos médicaments.<br>Venez récupérer votre commande à partir du lundi <b><u>30 juin 2024</u></b> au lieu coché. |   |  |  |        |
|---|---|--|--|--------|
| Nom   | Adresse   | Téléphone  | Ouverture  | Cocher |
| <b>Clinique vétérinaire<br/>des Drs GODIE et<br/>GAUCHOT</b>  | Route Louison BOBET<br>24 200 SABLAT  | 06 47 23 32 23<br><br>Laisser un message<br>vocal ou SMS.  | Du lundi au<br>vendredi et<br>samedi matin                   |        |
| <b>Clinique vétérinaire<br/>Drs GAUCHOT et<br/>NEYENS</b>   | 1 Impasse des<br>Chaumes<br>24 260 LE BUGUE                                   | Les lignes des<br>cliniques sont<br>destinées aux appels<br>d'urgence, merci de<br>ne pas les encombrer. | Du lundi au<br>vendredi (8H30<br>à 18H30) et<br>samedi matin |        |
| <b>Clinique vétérinaire<br/>des Cigognes<br/>Dr MARGUERITTE</b>   | Lotissement les<br>Cigognes – Route de<br>Nontron - 24 800<br><b>THIVIERS</b> |  | Du lundi au<br>samedi  |        |

RQ : Pour ceux qui n'ont pas encore adhéré au GDSA, merci de compléter le bulletin d'adhésion en page 3 et le PSE en page 4.



Adhésion **obligatoire** et gratuite au :

## Plan Sanitaire d'Élevage (PSE)

Pour bénéficier de l'achat de médicaments auprès du **G**roupement **S**anitaire de **D**éfense **A**picole (GDSA), il faut **obligatoirement** adhérer au **P**lan **S**anitaire d'Élevage (PSE).

Cela impose de traiter avec des médicaments disposant de l'Autorisation de **M**ise sur le **M**arché (AMM), à la bonne période de l'année, de respecter les obligations légales de déclaration ainsi que toutes les recommandations du GDSA Dordogne.

Le nombre de ruches indiqué ne peut en aucun cas excéder le nombre de ruches déclarées sur la déclaration de rucher(s). Les informations personnelles de l'apiculteur sont confidentielles et de fait internes au G.D.S.A.24.

Je, soussigné (Nom et Prénom).....

Adresse :.....

Code postal :.....

Ville :.....

N° tel :.....

Portable :.....

Adresse courriel :.....@.....

N° NAPI (**obligatoire**) : .....

**Nombre de colonies** : .....

Déclare adhérer volontairement au PSE, et de respecter les consignes du PSE (document disponible sur le site web du GDSA).

DATE et SIGNATURE **précédées de la mention « lu et approuvé »**

## Conseils pour une bonne maîtrise du varroa :

Varroa est considéré comme le principal ennemi biologique, il est présent dans tous les ruchers. La varroose est une cause majeure de mortalité des ruches. De manière générale, il fragilise la colonie d'abeilles, la rendant plus sensible aux autres maladies, aux prédateurs, aux incidents climatiques, aux pollutions environnementales, ...

La gestion du varroa est complexe et l'apiculteur ne peut plus se contenter d'un seul traitement de fin d'été.

L'objectif, pour démarrer la saison apicole dans de bonnes conditions, est d'avoir moins de 50 varroas par ruche en fin d'hiver.

Afin de pouvoir évaluer le taux d'infestation de ses ruches, il est conseillé de faire des comptages plusieurs fois dans l'année, soit par comptage sur lange (à privilégier de septembre à avril), soit par comptage des varroas phorétiques (à privilégier d'avril à septembre) et à minima après le traitement de fin d'été.

Pour limiter la quantité de varroas dans vos ruches, il sera bénéfique d'utiliser des méthodes dites "biotechniques", (plus ou moins simples et à choisir en fonction de son temps disponible, son expérience) : soit l'utilisation de plateaux grillagés, la création d'essaims artificiels, le piégeage dans le couvain mâle et le blocage de ponte de la reine.

Il est pertinent de sélectionner les ruchers identifiés comme les plus résistantes à varroa mais il est actuellement inconcevable de se passer de traitement contre le varroa sans mettre en danger ses ruchers ainsi que ceux du voisinage. En effet, par les manipulations apicoles, les phénomènes de dérive et de pillage, une colonie fortement infestée sera un danger pour ses colonies et les ruchers voisins : une lutte collective contre varroa est indispensable.

Afin de maximiser l'efficacité des traitements de fin d'été, il faudra traiter tôt, afin d'obtenir des abeilles d'hiver fortes, réaliser une alternance des traitements, respecter les conseils d'utilisation et retirer les lanières avant la mise en hivernage.

### **Pourquoi faire un traitement hivernal ?**

Vous avez réalisé un traitement de fin d'été et pour pallier les ré infestations, les résistances et une éventuelle moindre efficacité des traitements, il va vous falloir faire un traitement hivernal HORS COUVAIN avec un médicament à base d'acide oxalique.

Il est conseillé de procéder à un comptage sur lange pour vérifier que vous avez moins de 0.5 varroa par jour.

Si ce n'est pas le cas, il faut faire un traitement :

- Par dégouttement

Dégoutez la préparation à 30-35° dans les ruelles occupées lors d'une journée pas trop froide: 6 - 8° pour les détails voir RCP VARROXAL

- Par sublimation

Sublimier la préparation à l'aide de VARROX, la ruche fermée lors d'une journée pas trop froide 6 - 8° Pour plus de détails voir RCP VARROXAL

Nota: VARROXAL ne laisse pas de déchets et ne caramélise pas

Attention: vous allez manipuler un acide, donc il est obligatoire de porter des lunettes et des gants de protection contre l'acide ainsi qu'un masque:

- FFP2 pour le dégouttement, FFP3 pour la sublimation.